

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 107

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 15

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et dans »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.